

PAIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 12 fr. 50. — Six mois, 24 fr. — Un an, 48 fr. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr. — Les Départements et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42. Directeur : ALFRED REBOUX. AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Caré-Saint-Etienne, 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 20 DÉCEMBRE 1889

LES INVALIDATIONS

La vérification des pouvoirs continue de donner ouverture à des griefs qui, considérés de près, paraissent très sérieux. Elle n'inspire pas, d'ailleurs, de nos jours électoraux une haute idée. Il est démontré que souvent les candidats, même quand ils ne diffèrent pas par la couleur de la cocarde, se battent non seulement à coups de bulletins, mais surtout à coups d'injures et de calomnies.

Pas d'épithète outrageante dont on ne se fasse une arme. M. Dugué de la Fauconnerie ne disait-il pas l'autre jour que son concurrent avait traité de Dumollard ? M. Jules Simon n'a-t-il pas écrit qu'un candidat doit s'estimer heureux s'il est simplement qualifié de voleur et d'assassin ?

De tels procédés assurément sont mauvais, et l'on doit les blâmer. Ce dédainement d'invectives et de diffamation n'est pas étranger à la réserve qui tient éloignés de l'arène électorale de nombreux Français, les uns déclinant toute candidature, parce qu'ils ne veulent pas s'exposer à voir leur honneur intact livrés comme une proie à des haines féroces, les autres regardant de loin les urnes et même ne les regardant pas du tout, parce que la politique, telle qu'elle est souvent comprise leur inspire au moins de l'indifférence sinon du dégoût.

Quand la vérification des pouvoirs étale les divers procédés électoraux, on n'approuve pas toujours, mais on comprend, dans bien des cas, l'abstention électeur. Pour invalider un député, il ne suffit pas cependant de constater la violence et l'injustice d'une polémique; il faut que le candidat n'ait pas lui-même, par l'exces de ses attaques et l'indélicatesse des moyens qu'il a employés, provoqué la riposte dont il se plaint.

C'est pas non plus un grief suffisant de dire : Entre l'Élu et son adversaire l'écart des voix est pensable. Si l'objection était fondée, on aurait le droit de la généraliser; et alors qu'on vote soumis à un perpétuel recommencement ! que de lois en suspens ! que d'institutions sans cesse discutées et démolies de base solide ! Qu'importe le petit nombre de voix auquel est due la majorité, si cette majorité est sincère, si rien de grave ne la vicie et si elle ne corrompt la source ?

La vérification des pouvoirs n'est si longue, que parce qu'elle se concentre séparément de l'élu seulement par quelques voix, ne se tient pas pour battu, revient à la charge, assaille le bureau, chapitre le rapporteur, et s'acharne à lui démontrer que l'élection est nulle et qu'il faut procéder à une nouvelle épreuve.

Ces questions personnelles devraient être écartées : l'invalidation doit être réservée à un petit nombre de cas ; si l'on en use trop fréquemment, et pour des motifs que le public trouve légers, qui sont à ses yeux moins des raisons que des prétextes, on s'expose à être accusé de parti-pris et d'injustice.

Aussi doit-on désirer que cette vérification se termine enfin. A tout le monde il tarde de voir la nouvelle Chambre à l'œuvre. Déjà des journaux qui au début la considéraient avec sympathie ressentent quelque appréhension ; c'est une impression fâcheuse. Les députés de 1889 peuvent encore la dissiper ; mais il est temps qu'ils donnent au pays, las des dé-

bats mesquins et stériles, d'autres satisfactions que celle de recommencer, dans un certain nombre de collèges, la lutte électorale.

LES GROUPES DE DROITE

Paris, 19 décembre. — L'expérience a prouvé à la Droite que l'existence d'un groupe unique ne répondait pas aux besoins et nécessités de la politique, et ses membres ont décidé de se répartir en deux groupes, dont l'un, fondé hier, s'appelle la Droite républicaine et dont l'autre, en élaboration, prendra pour titre « Réunion indépendante de la Droite ». Ce serait en somme la reconstitution de l'ancien groupe de l'Union des Droites qui, sous la présidence législative, était présidé par M. de La Rochelle.

C'est, dit-on, M. de Cassagnac, qui prend l'initiative de cette reconstitution. Une première réunion aura lieu demain. On dit qu'un lien d'union perpétuel il sera créé un comité directeur de huit à dix membres dont chacun présiderait la séance à tour de rôle.

En résumé, la situation de la Droite, comme groupement, sera ce qu'elle était dans la Chambre précédente. « Cette distinction dit bien obligée, nous disait tout à l'heure un de nos amis : les motifs invoqués pour la création du groupe d'union de demain sont toutes aussi légitimes, aussi sérieuses, aussi respectables. »

Mais comme par le passé la Droite reste absolument unie au fond et dans la forme comme elle l'a prouvé souvent.

Les membres de la Droite, faisant leurs préférences personnelles, sauront se retrouver, se réunir en assemblée plénière et prendre une décision unanime, conforme aux intérêts du pays, chaque fois que cela sera nécessaire. C'est là l'impression que nous avons recueillie et qui, par avance, démentira les allégations aussi puériles que mensongères déjà produites ce soir par les journaux républicains.

Également demain se réunira le groupe indépendant qui, sous la direction de M. le baron Rühl, s'occupe exclusivement des lois d'affaires. Il s'occupera, dans cette séance, de la question des allumettes.

Paris, 19 décembre. — Le fonctionnement de la Droite en groupes sera, dit-on, complété par une troisième réunion, qui portera pour titre : « Groupe de la Droite démocratique et républicaine ». L'initiative vient de M. Cunéo d'Ornano, qui avait déjà obtenu l'adhésion de MM. Robert Mitchell, Maris Martin, baron Haussmann, Gauthier de Clugny, Bousquet, etc.

Les premiers engagements ont été tenus aujourd'hui et il a été résolu que la constitution officielle du groupe n'aurait lieu qu'à la rentrée de janvier.

L'INFLUENZA

Paris, 19 décembre. — Cinq membres du cabinet souffrent en ce moment de la grippe; ce sont MM. de Freycinet, qui n'assistait pas au conseil; Tirard, Spuller, Rouvier et Fayé.

Paris, 19 décembre. — On constate 101 malades sur 352 dames employées au service des remboursements des comptes courants.

Paris, 19 décembre. — Le bruit a couru aujourd'hui à la Chambre que M. Delpech, directeur de l'agence à l'école de Saint-Cyr, cette école venait d'être licenciée.

Paris, 19 décembre. — Le bruit court, ce soir, que l'école de Saint-Cyr est actuellement licenciée. L'heure tardive nous empêche de contrôler ce bruit.

Un ministre de la guerre, on ne répond pas d'une façon très-précise. Ce qui est certain, par contre, c'est que l'épidémie d'influenza va en s'accroissant.

Le nombre des victimes est aujourd'hui énorme, à tel point que la marche des affaires en est sérieusement entravée. Pour vous en donner une idée, sachez que, sur les huit réacteurs qui composent votre agence à Paris, quatre sont actuellement atteints, et il en est de même à peu près dans toutes les rédactions des journaux de la capitale.

Berlin, 19 décembre. — L'Empereur est atteint de l'influenza; il est alité, et souffre assez sérieusement.

L'impératrice est également souffrante et garde la chambre, ainsi que quelques membres de la famille impériale.

Le maréchal de Moltke est au plus mal.

LE COMMERCE DES LAINES

par le port du Havre pendant les onze premiers mois de 1889 et 1888

La diminution de l'importation des laines par le port du Havre, pendant les onze premiers mois, est assez sensible cette année : de 34.418 balles, elle est tombée en 1889, nous l'avons vu, à 25.124. Cette réduction a été amenée principalement par les laines d'Australie dont l'importation a baissé de 11.440 balles cette année. Les laines de Chine, nous l'avons vu, ont baissé de 2.423 b., en 1889. Il est arrivé un peu plus de Chili et de Pérou 5.211 b., en 1889 contre 3.350 en 1888.

Le stock, à fin novembre, était insignifiant, 224 balles en 1889 contre 2221 en 1888. Mais les Chili et Pérou et les diverses provenances accusent un mouvement plus important; pour les Chili et Pérou 5389 balles et 2269 en 1888, et pour les diverses provenances 8407 balles en 1889 et 5345 en 1888.

Enfin le transit lui-même a baissé. Les expéditions qui ont été faites au cours des onze premiers mois de 1889, de 12773 balles dont 10.464 balles de Buenos-Ayres, ne sont plus, cette année, que de 9148 balles dont 7.569 balles de Buenos-Ayres.

Le stock, à fin novembre, était insignifiant, 224 balles en 1889 contre 2221 en 1888. Mais les Chili et Pérou et les diverses provenances accusent un mouvement plus important; pour les Chili et Pérou 5389 balles et 2269 en 1888, et pour les diverses provenances 8407 balles en 1889 et 5345 en 1888.

Ensemble, 1.105 13.230

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 19 décembre 1889. Présidence de M. Floquet, président.

La séance est ouverte à deux heures. L'ÉLECTION DE TULLE. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des conclusions du rapport du bureau, sur l'élection de M. Vacher, dans la 2^e circonscription de Tulle.

M. Vacher. — J'ai établi, dans la dernière séance, que le gouvernement a pris, dans la 2^e circonscription de Tulle, des mesures qui ont porté atteinte aux populations; j'ai fait moi-même être victime d'un quelconque.

M. Floquet. — J'ai vu vos affiches laquées par des fonctionnaires, sans qu'on les ait jamais touchés.

M. Vacher. — J'ai vu vos affiches laquées par des fonctionnaires, sans qu'on les ait jamais touchés.

M. Floquet. — J'ai vu vos affiches laquées par des fonctionnaires, sans qu'on les ait jamais touchés.

M. Vacher. — J'ai vu vos affiches laquées par des fonctionnaires, sans qu'on les ait jamais touchés.

M. Floquet. — J'ai vu vos affiches laquées par des fonctionnaires, sans qu'on les ait jamais touchés.

M. Vacher. — J'ai vu vos affiches laquées par des fonctionnaires, sans qu'on les ait jamais touchés.

M. Floquet. — J'ai vu vos affiches laquées par des fonctionnaires, sans qu'on les ait jamais touchés.

M. Vacher. — J'ai vu vos affiches laquées par des fonctionnaires, sans qu'on les ait jamais touchés.

M. Floquet. — J'ai vu vos affiches laquées par des fonctionnaires, sans qu'on les ait jamais touchés.

M. Vacher. — J'ai vu vos affiches laquées par des fonctionnaires, sans qu'on les ait jamais touchés.

M. Floquet. — J'ai vu vos affiches laquées par des fonctionnaires, sans qu'on les ait jamais touchés.

M. Vacher. — J'ai vu vos affiches laquées par des fonctionnaires, sans qu'on les ait jamais touchés.

M. Floquet. — J'ai vu vos affiches laquées par des fonctionnaires, sans qu'on les ait jamais touchés.

M. Vacher. — J'ai vu vos affiches laquées par des fonctionnaires, sans qu'on les ait jamais touchés.

Enquête sur l'élection

M. Le Hérisson. Je propose un amendement tendant à ce que le jury d'enquête soit nommé par la Commission sur les mandats.

Le Journal Officiel. La Chambre adopte une proposition de loi de M. Maun, tendant à ce que le compte-cadenin-estendu des chambres soit mis à la disposition du public au prix de cinq centimes par séance ou de dix francs par an.

Les droits de timbre des récépissés. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant abrogation de l'article 7 de la loi du 17 juillet 1893, relatif à la perception des droits de timbre des récépissés délivrés par les compagnies de chemins de fer pour les transports expédiés autrement qu'à grande vitesse.

M. Leydet. Il s'agit de revenir sur une question qui a été traitée par la Chambre précédente.

Un fait qui a été réformé entraîne une perte annuelle de 3 millions au trésor; telles n'étaient pas cependant les prévisions, avant 1870; le timbre pour la petite vitesse était de vingt centimes; en 1871 il a été porté à dix centimes.

L'opérateur fait observer que le timbre, élevé à 0,70 centimes en 1871, était une charge très lourde. On a donc abaissé le timbre à dix centimes, et aujourd'hui, le gouvernement veut revenir sur cette réforme, sous prétexte qu'elle entraîne une perte de 3 millions pour le trésor.

M. Leydet. Il s'agit de revenir sur une question qui a été traitée par la Chambre précédente.

M. Leydet. Il s'agit de revenir sur une question qui a été traitée par la Chambre précédente.

M. Leydet. Il s'agit de revenir sur une question qui a été traitée par la Chambre précédente.

M. Leydet. Il s'agit de revenir sur une question qui a été traitée par la Chambre précédente.

M. Leydet. Il s'agit de revenir sur une question qui a été traitée par la Chambre précédente.

M. Leydet. Il s'agit de revenir sur une question qui a été traitée par la Chambre précédente.

M. Leydet. Il s'agit de revenir sur une question qui a été traitée par la Chambre précédente.

M. Leydet. Il s'agit de revenir sur une question qui a été traitée par la Chambre précédente.

M. Leydet. Il s'agit de revenir sur une question qui a été traitée par la Chambre précédente.

M. Leydet. Il s'agit de revenir sur une question qui a été traitée par la Chambre précédente.

M. Leydet. Il s'agit de revenir sur une question qui a été traitée par la Chambre précédente.

M. Leydet. Il s'agit de revenir sur une question qui a été traitée par la Chambre précédente.

M. Leydet. Il s'agit de revenir sur une question qui a été traitée par la Chambre précédente.

M. Leydet. Il s'agit de revenir sur une question qui a été traitée par la Chambre précédente.

M. Leydet. Il s'agit de revenir sur une question qui a été traitée par la Chambre précédente.

M. Leydet. Il s'agit de revenir sur une question qui a été traitée par la Chambre précédente.

M. Leydet. Il s'agit de revenir sur une question qui a été traitée par la Chambre précédente.

M. Leydet. Il s'agit de revenir sur une question qui a été traitée par la Chambre précédente.

M. Leydet. Il s'agit de revenir sur une question qui a été traitée par la Chambre précédente.

M. Leydet. Il s'agit de revenir sur une question qui a été traitée par la Chambre précédente.

INCENDIE DANS LE PORT DE ROUEN

Cinq victimes. Un steamer chargé de pétrole, le Ferguson, a pris feu, hier, dans le port de Rouen. Il était amarré dans la partie des bassins affectés aux dépôts de pétrole, à l'extrémité du port.

Le navire avait pour capitaine M. Young; il était arrivé de Philadelphie, vendredi dernier, dans le port de Rouen avec 1.500 tonnes de pétrole en vrac.

Deux explosions ont eu lieu vers midi. Il y a eu deux blessés et un mort. Ce dernier est un matelot il a été brûlé; il avait eu, dit-on, l'air de vouloir ouvrir un panneau du navire, ayant la pipe à la bouche en dépit du règlement.

Une seconde explosion s'est produite vers midi sur l'avant du navire, qui s'est ouvert. Le pétrole en vrac est déchargé très rapidement.

Le port n'a couru aucun danger, le bassin affecté au pétrole étant fermé à l'aide de bouées en fer. Les pertes, dit-on, s'élèvent à 800.000 fr.; elles sont couvertes par une assurance.

Un moment de l'explosion, le déchargement du pétrole devait continuer sa fin, car le pétrole en vrac est déchargé très rapidement.

Le matelot brûlé se nomme James Wallace; il était âgé de 10 ans et frère du second du bord. Il était originaire de Peterhead (Angleterre).

Les blessés sont : MM. Groenewold, maître d'équipage; Gall, maître d'hôtel; et Robinson, matelot. Ces deux derniers n'ont que des blessures légères.

Le port n'a couru aucun danger, le bassin affecté au pétrole étant fermé à l'aide de bouées en fer. Les pertes, dit-on, s'élèvent à 800.000 fr.; elles sont couvertes par une assurance.

Un moment de l'explosion, le déchargement du pétrole devait continuer sa fin, car le pétrole en vrac est déchargé très rapidement.

Le matelot brûlé se nomme James Wallace; il était âgé de 10 ans et frère du second du bord. Il était originaire de Peterhead (Angleterre).

Les blessés sont : MM. Groenewold, maître d'équipage; Gall, maître d'hôtel; et Robinson, matelot. Ces deux derniers n'ont que des blessures légères.

Le port n'a couru aucun danger, le bassin affecté au pétrole étant fermé à l'aide de bouées en fer. Les pertes, dit-on, s'élèvent à 800.000 fr.; elles sont couvertes par une assurance.

Un moment de l'explosion, le déchargement du pétrole devait continuer sa fin, car le pétrole en vrac est déchargé très rapidement.

Le matelot brûlé se nomme James Wallace; il était âgé de 10 ans et frère du second du bord. Il était originaire de Peterhead (Angleterre).

Les blessés sont : MM. Groenewold, maître d'équipage; Gall, maître d'hôtel; et Robinson, matelot. Ces deux derniers n'ont que des blessures légères.

Le port n'a couru aucun danger, le bassin affecté au pétrole étant fermé à l'aide de bouées en fer. Les pertes, dit-on, s'élèvent à 800.000 fr.; elles sont couvertes par une assurance.

Un moment de l'explosion, le déchargement du pétrole devait continuer sa fin, car le pétrole en vrac est déchargé très rapidement.

Le matelot brûlé se nomme James Wallace; il était âgé de 10 ans et frère du second du bord. Il était originaire de Peterhead (Angleterre).

Les blessés sont : MM. Groenewold, maître d'équipage; Gall, maître d'hôtel; et Robinson, matelot. Ces deux derniers n'ont que des blessures légères.

Le port n'a couru aucun danger, le bassin affecté au pétrole étant fermé à l'aide de bouées en fer. Les pertes, dit-on, s'élèvent à 800.000 fr.; elles sont couvertes par une assurance.

Un moment de l'explosion, le déchargement du pétrole devait continuer sa fin, car le pétrole en vrac est déchargé très rapidement.

Le matelot brûlé se nomme James Wallace; il était âgé de 10 ans et frère du second du bord. Il était originaire de Peterhead (Angleterre).

Les blessés sont : MM. Groenewold, maître d'équipage; Gall, maître d'hôtel; et Robinson, matelot. Ces deux derniers n'ont que des blessures légères.

Le port n'a couru aucun danger, le bassin affecté au pétrole étant fermé à l'aide de bouées en fer. Les pertes, dit-on, s'élèvent à 800.000 fr.; elles sont couvertes par une assurance.

Un moment de l'explosion, le déchargement du pétrole devait continuer sa fin, car le pétrole en vrac est déchargé très rapidement.

NOUVEAUX RESSERTEMENTS

C'est une voiture des ambulances urbaines qui a conduit le corps de M. Roux au domicile de la rue Pigalle où habite Mme Roux. M. Deffrance, sous-directeur des affaires départementales, accompagné du corps de son ami, Mme Roux, quelques minutes après le crime, avait été prévenu par M. Laurant, secrétaire général de la préfecture de la Seine, du malheur qui l'avait frappé; on comprend la douleur dont cette femme infortunée a été acablée en apprenant cette terrible nouvelle.

M. Poubelle, préfet de la Seine, a rendu une visite à la veuve éplorée. Depuis ce horrible événement, les témoignages de sympathie ne cessent d'ailleurs d'affluer chez la pauvre femme.

Vers quatre heures moins un quart, l'assassin, Georges Regat, a été conduit à la prison de la rue de la Harpe, par un détachement de la police. L'assassin, qui avait été prévenu par M. Laurant, secrétaire général de la préfecture de la Seine, du malheur qui l'avait frappé; on comprend la douleur dont cette femme infortunée a été acablée en apprenant cette terrible nouvelle.

M. Poubelle, préfet de la Seine, a rendu une visite à la veuve éplorée. Depuis ce horrible événement, les témoignages de sympathie ne cessent d'ailleurs d'affluer chez la pauvre femme.

Les amis de M. Roux ont demandé au parquet de ne pas soumettre à l'empy, qui essaya de cadavre de la victime. Il leur a été répondu que le cas de flagrant délit ne rendait pas l'autopsie nécessaire.

Le revolver qui a servi au crime est du calibre de onze millimètres. L'enquête a prouvé, comme nous l'avons dit hier, que l'assassin avait fait feu trois fois sur M. Roux. Deux balles ont frappé mortellement le malheureux; la troisième a été retrouvée dans le mur du bureau. Regat a tiré un quatrième coup de son arme, au moment de son arrestation. Une seule cartouche, en effet, a été retrouvée dans le revolver.

Le revolver qui a servi au crime est du calibre de onze millimètres. L'enquête a prouvé, comme nous l'avons dit hier, que l'assassin avait fait feu trois fois sur M. Roux. Deux balles ont frappé mortellement le malheureux; la troisième a été retrouvée dans le mur du bureau. Regat a tiré un quatrième coup de son arme, au moment de son arrestation. Une seule cartouche, en effet, a été retrouvée dans le revolver.

Le revolver qui a servi au crime est du calibre de onze millimètres. L'enquête a prouvé, comme nous l'avons dit hier, que l'assassin avait fait feu trois fois sur M. Roux. Deux balles ont frappé mortellement le malheureux; la troisième a été retrouvée dans le mur du bureau. Regat a tiré un quatrième coup de son arme, au moment de son arrestation. Une seule cartouche, en effet, a été retrouvée dans le revolver.

Le revolver qui a servi au crime est du calibre de onze millimètres. L'enquête a prouvé, comme nous l'avons dit hier, que l'assassin avait fait feu trois fois sur M. Roux. Deux balles ont frappé mortellement le malheureux; la troisième a été retrouvée dans le mur du bureau. Regat a tiré un quatrième coup de son arme, au moment de son arrestation. Une seule cartouche, en effet, a été retrouvée dans le revolver.

Le revolver qui a servi au crime est du calibre de onze millimètres. L'enquête a prouvé, comme nous l'avons dit hier, que l'assassin avait fait feu trois fois sur M. Roux. Deux balles ont frappé mortellement le malheureux; la troisième a été retrouvée dans le mur du bureau. Regat a tiré un quatrième coup de son arme, au moment de son arrestation. Une seule cartouche, en effet, a été retrouvée dans le revolver.

Le revolver qui a servi au crime est du calibre de onze millimètres. L'enquête a prouvé, comme nous l'avons dit hier, que l'assassin avait fait feu trois fois sur M. Roux. Deux balles ont frappé mortellement le malheureux; la troisième a été retrouvée dans le mur du bureau. Regat a tiré un quatrième coup de son arme, au moment de son arrestation. Une seule cartouche, en effet, a été retrouvée dans le revolver.

Le revolver qui a servi au crime est du calibre de onze millimètres. L'enquête a prouvé, comme nous l'avons dit hier, que l'assassin avait fait feu trois fois sur M. Roux. Deux balles ont frappé mortellement le malheureux; la troisième a été retrouvée dans le mur du bureau. Regat a tiré un quatrième coup de son arme, au moment de son arrestation. Une seule cartouche, en effet, a été retrouvée dans le revolver.

Le revolver qui a servi au crime est du calibre de onze millimètres. L'enquête a prouvé, comme nous l'avons dit hier, que l'assassin avait fait feu trois fois sur M. Roux. Deux balles ont frappé mortellement le malheureux; la troisième a été retrouvée dans le mur du bureau. Regat a tiré un quatrième coup de son arme, au moment de son arrestation. Une seule cartouche, en effet, a été retrouvée dans le revolver.

Le revolver qui a servi au crime est du calibre de onze millimètres. L'enquête a prouvé, comme nous l'avons dit hier, que l'assassin avait fait feu trois fois sur M. Roux. Deux balles ont frappé mortellement le malheureux; la troisième a été retrouvée dans le mur du bureau. Regat a tiré un quatrième coup de son arme, au moment de son arrestation. Une seule cartouche, en effet, a été retrouvée dans le revolver.

Le revolver qui a servi au crime est du calibre de onze millimètres. L'enquête a prouvé, comme nous l'avons dit hier, que l'assassin avait fait feu trois fois sur M. Roux. Deux balles ont frappé mortellement le malheureux; la troisième a été retrouvée dans le mur du bureau. Regat a tiré un quatrième coup de son arme, au moment de son arrestation. Une seule cartouche, en effet, a été retrouvée dans le revolver.

Le revolver qui a servi au crime est du calibre de onze millimètres. L'enquête a prouvé, comme nous l'avons dit hier, que l'assassin avait fait feu trois fois sur M. Roux. Deux balles ont frappé mortellement le malheureux; la troisième a été retrouvée dans le mur du bureau. Regat a tiré un quatrième coup de son arme, au moment de son arrestation. Une seule cartouche, en effet, a été retrouvée dans le revolver.

Le revolver qui a servi au crime est du calibre de onze millimètres. L'enquête a prouvé, comme nous l'avons dit hier, que l'assassin avait fait feu trois fois sur M. Roux. Deux balles ont frappé mortellement le malheureux; la troisième a été retrouvée dans le mur du bureau. Regat a tiré un quatrième coup de son arme, au moment de son arrestation. Une seule cartouche, en effet, a été retrouvée dans le revolver.

Le revolver qui a servi au crime est du calibre de onze millimètres. L'enquête a prouvé, comme nous l'avons dit hier, que l'assassin avait fait feu trois fois sur M. Roux. Deux balles ont frappé mortellement le malheureux; la troisième a été retrouvée dans le mur du bureau. Regat a tiré un quatrième coup de son arme, au moment de son arrestation. Une seule cartouche, en effet, a été retrouvée dans le revolver.

Le revolver qui a servi au crime est du calibre de onze millimètres. L'enquête a prouvé, comme nous l'avons dit hier, que l'assassin avait fait feu trois fois sur M. Roux. Deux balles ont frappé mortellement le malheureux; la troisième a été retrouvée dans le mur du bureau. Regat a tiré un quatrième coup de son arme, au moment de son arrestation. Une seule cartouche, en effet, a été retrouvée dans le revolver.

Le revolver qui a servi au crime est du calibre de onze millimètres. L'enquête a prouvé, comme nous l'avons dit hier, que l'assassin avait fait feu trois fois sur M. Roux. Deux balles ont frappé mortellement le malheureux; la troisième a été retrouvée dans le mur du bureau. Regat a tiré un quatrième coup de son arme, au moment de son arrestation. Une seule cartouche, en effet, a été retrouvée dans le revolver.

Le revolver qui a servi au crime est du calibre de onze millimètres. L'enquête a prouvé, comme nous l'avons dit hier, que l'assassin avait fait feu trois fois sur M. Roux. Deux balles ont frappé mortellement le malheureux; la troisième a été retrouvée dans le mur du bureau. Regat a tiré un quatrième coup de son arme, au moment de son arrestation. Une seule cartouche, en effet, a été retrouvée dans le revolver.

Le revolver qui a servi au crime est du calibre de onze millimètres. L'enquête a prouvé, comme nous l'avons dit hier, que l'assassin avait fait feu trois fois sur M. Roux. Deux balles ont frappé mortellement le malheureux; la troisième a été retrouvée dans le mur du bureau. Regat a tiré un quatrième coup de son arme, au moment de son arrestation. Une seule cartouche, en effet, a été retrouvée dans le revolver.

Le revolver qui a servi au crime est du calibre de onze millimètres. L'enquête a prouvé, comme nous l'avons dit hier, que l'assassin avait fait feu trois fois sur M. Roux. Deux balles ont frappé mortellement le malheureux; la troisième a été retrouvée dans le mur du bureau. Regat a tiré un quatrième coup de son arme, au moment de son arrestation. Une seule cartouche, en effet, a été retrouvée dans le revolver.

Le revolver qui a servi au crime est du calibre de onze millimètres. L'enquête a prouvé, comme nous l'avons dit hier, que l'assassin avait fait feu trois fois sur M. Roux. Deux balles ont frappé mortellement le malheureux; la troisième a été retrouvée dans le mur du bureau. Regat a tiré un quatrième coup de son arme, au moment de son arrestation. Une seule cartouche, en effet, a été retrouvée dans le revolver.

Le revolver qui a servi au crime est du calibre de onze millimètres. L'enquête a prouvé, comme nous l'avons dit hier, que l'assassin avait fait feu trois fois sur M. Roux. Deux balles ont frappé mortellement le malheureux; la troisième a été retrouvée dans le mur du bureau. Regat a tiré un quatrième coup de son arme, au moment de son arrest